Image not found or type unknown

Litige assurance civile accident causé par un tiers

Par **poulette27**, le **15/10/2015** à **16:56**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Mon fils a subit un accident causé par un tiers a l'école les ligaments croisé sont touchés il ne peut plus faire de sport sur pivot il a le droit qu'au sport en ligne l assurance adverse répond favorable mais la mienne me dit qu il faut un certificat de consolidation avant de pouvoir clôturer le dossier sauf qu il ne peut pas vu qu il risque de lâcher a tout moment ou pas donc il risque de ne jamais être clôturer. Ma question est comment faire pour que l'assurance évalue et verse le dédommagement corporel ete moral préjudic a mon fils
MERCI [smile4]

Par **chaber**, le **15/10/2015** à **17:23**

Bonjour

le préjudice sera évalué après consolidation.

Pour l'instant il faut fournir régulièrement les certificats d'arrêt 'activité.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés